

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer du renouvellement des opérations "Ouvrir mon quotidien" et "Journalistes en classe". Je vous prie d'en trouver ci-dessous les modalités pratiques.

Le Secrétaire général,
Frédéric DELCOR

L'ACTION « OUVRIR MON QUOTIDIEN »

COMMENT SE DEROULERA L'ACTION CETTE ANNEE ?

Tous les établissements d'enseignement secondaire de tous les réseaux, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou à horaire réduit, recevront gratuitement durant deux semaines entières, **du lundi 10 au samedi 22 septembre 2012**, l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone, éditions du week-end comprises.

Cette distribution préalable de l'ensemble des titres constitue le démarrage de l'opération avec une première sensibilisation des étudiants à la diversité de la presse belge francophone. Professeurs et étudiants pourront ainsi parcourir les différents titres et les comparer.

A l'issue de ces deux semaines, chaque établissement scolaire désirant participer à l'opération peut **s'abonner gratuitement** à l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone et cela pendant l'année scolaire (excepté les vacances scolaires et les périodes d'examens). Il recevra un nombre de quotidiens proportionnel au nombre d'élèves dans son établissement :

- en dessous de 500 élèves
 - un exemplaire de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (6 journaux tous les jours).
- entre 500 et 1.000 élèves
 - deux exemplaires de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (12 journaux tous les jours).
- plus de 1.000 élèves
 - trois exemplaires de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (18 journaux tous les jours).

Cette formule vous permettra de recevoir les quotidiens durant l'ensemble de l'année scolaire : du 12 novembre 2012 au 11 mai 2013 avec des interruptions .

- Du 22 décembre 2012 au 6 janvier 2013.
- Du 11 février 2013 au 17 février 2013.
- Du 30 mars 2013 au 14 avril 2013.
- Le 9 mai 2013.

Les établissements scolaires qui répondront à l'invitation de la société JFB (Les Journaux Francophones Belges) pour une préinscription avant le 12 septembre 2012 éviteront l'interruption de la distribution des quotidiens en octobre et recevront en plus des périodes définies ci-dessus l'ensemble des titres de la presse quotidienne pendant la période du 24 septembre au 12 novembre 2012.

LES INSCRIPTIONS COMMENCERONT LE LUNDI 10 SEPTEMBRE POUR SE CLÔTURER LE VENDREDI 19 OCTOBRE.

Soit via le site Internet des Journaux francophones belges (www.jfb.be/omq) , soit au 02.558.97.80.

Pour rappel, les titres de la presse quotidienne francophone qui sont concernés par cette action sont : L'Echo, La Libre Belgique, Le Soir, La Dernière Heure, l'édition régionale du groupe Sud Presse (La Capitale, La Meuse, La Nouvelle Gazette, La Province, Nord Eclair) et l'édition régionale du groupe Les Editions de l'Avenir.

Pour toute précision relative à ces modalités, je vous invite à contacter directement :

Les Journaux Francophones Belges – M. Michel Siklosi - michel.siklosi@jfb.be - Rue Bara, 175 – 1070 Bruxelles – www.jfb.be

DES OUTILS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Une fois l'inscription enregistrée, chaque classe recevra :

- **Un « Journal De Bord » pour chaque élève et chaque enseignant** réalisé et édité par les Journaux Francophones Belges en collaboration avec le Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias et le soutien de la Communauté française. Chaque élève pourra en disposer et ainsi s'approprier le vocabulaire et les concepts propres au monde de l'édition et du journalisme. Cet outil pourra accompagner le travail des classes tout au long de l'action.
- **Un dossier pédagogique pour chaque enseignant** également réalisé et édité par les Journaux Francophones Belges dans le cadre de l'action.

UN ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE ET DES FORMATIONS

Les trois **Centres de ressources en éducation aux médias** assureront un accompagnement personnalisé aux établissements. Ils sont habilités à fournir des ressources pédagogiques, mettre en place des formations et dans certains cas une aide personnalisée pour les projets de presse à l'école.

- Le Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française – La Neuville, 1 à 4500 Tihange – Tél. : 085.27.13.60 Fax : 085.27.13.99 – Courriel : jean-luc.soree@lecaf.be - Site internet : www.lecaf.be
Personne de contact pour l'enseignement secondaire : Jean-Luc Sorée.
- Le Centre Audiovisuel Liège asbl – rue Beeckman, 51 à 4000 Liège – Tél. : 04.232.18.81 – Fax : 04.232.18.82 – Courriel : cav.liege@sec.cfwb.be - Site internet : <http://www.cavliege.be>
Personne de contact pour l'enseignement secondaire : Isabelle Collin.
- Média Animation asbl – avenue Emmanuel Mounier, 100 à 1200 Bruxelles – Tél. : 02/242.57.93 Fax : 02/245.82.80 Courriel : m.berhin@media-animation.be - Site Internet : <http://www.media-animation.be>
Personne de contact pour l'enseignement secondaire : Michel Berhin.
- L'IFC propose également des formations concernant la presse à l'école (voir pour ce faire, consultez le site de l'IFC, dans la rubrique « éducation aux médias », à l'adresse <http://www.ifc.cfwb.be>).

UN SITE INTERNET ET UNE LETTRE D'INFORMATION ELECTRONIQUE

Le site Internet de l'action, actuellement accessible à l'adresse <http://www.ouvrirmonquotidien.cfwb.be>, offre à destination de l'enseignement secondaire des ressources pédagogiques. Sous la coordination du Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias (CSEM), les trois centres de ressources alimentent en contenus le site qui, régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité, propose ressources, fiches et activités pédagogiques ainsi qu'une base de données en ligne.

Il permet également de s'abonner à une lettre d'information électronique qui contient les informations et nouveautés liées à l'action.

L'ACTION « JOURNALISTES EN CLASSE »

DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS VIENNENT RENCONTRER VOS ÉLÈVES

Chaque année, l'opération « Journalistes en classe » permet à des enseignants de faire appel, **sans aucun frais et à la période qui leur convient**, à des journalistes professionnels pour une rencontre avec les élèves. **Les objectifs de cette visite** peuvent être aussi bien une initiation au monde des médias que l'explication du métier de journaliste, l'approfondissement d'une question d'actualité, l'analyse du langage journalistique ou une aide à la réalisation d'un média scolaire.

Le professeur adressera sa demande à l'**Association des Journalistes Professionnels (AJP)** en précisant éventuellement l'objet de la rencontre et le profil du journaliste souhaité : son média (presse écrite, radiophonique, télévisée ou d'une rédaction en ligne) ou sa spécialisation (politique, sport, presse locale, grand reporter...).

L'AJP trouvera parmi les quelques 180 journalistes volontaires celui ou celle qui correspond à la demande. Le journaliste prendra ensuite contact avec l'enseignant pour convenir d'une date de rencontre et s'informer sur le projet pédagogique.

Il est **essentiel que la visite du journaliste soit préparée** par le professeur et ses élèves !

COMMENT PROCÉDER ?

Le **formulaire de demande** se trouve sur le site <http://www.jec.be>

L'enseignant peut soit le compléter en ligne, soit le télécharger et l'envoyer à l'AJP par courriel, fax ou courrier postal.

Il n'y a pas de date limite pour une demande de participation à l'action. Il est cependant nécessaire de tenir compte d'un délai suffisant (quelques semaines) pour permettre à l'AJP de trouver un journaliste disponible.

DES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

Des documents pédagogiques gratuits sont envoyés par l'AJP à l'enseignant avant la venue du journaliste :

- La brochure "**Journalistes et médias** » (52 pages) présente le panorama des médias en Belgique, le traitement de l'information (sélection, source, rubriques, genres journalistiques), et le métier de journaliste. Le professeur reçoit un exemplaire, pour son information. Les exemplaires supplémentaires sont vendus au prix de 6 € (frais de port inclus)
- Le DVD "**Profession journaliste**" montre comment travaillent, sur la même actualité (la rentrée scolaire 2010), un journaliste de la radio, un de la télévision et un autre de la presse écrite. Le documentaire évoque aussi les prolongements sur internet de leur reportage. Chaque séquence (d'environ 7 minutes chacune) peut être vue séparément. Le professeur reçoit un exemplaire s'il n'en possède pas déjà.

Pour toute précision relative à cette action, nous vous invitons à contacter directement l'AJP :

Association des Journalistes professionnels (AJP) – France Sandront

MAISON DES JOURNALISTES

Rue de la Senne, 21 – 1000 Bruxelles

Tél. : 02-777.08.61 (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00)

Fax : 02-777.08.69

Courriel: jec@ajp.be

Site <http://www.jec.be>

EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Depuis sa création, l'Opération « Ouvrir mon Quotidien » s'est déroulée sous la coordination du Conseil de l'Éducation aux Médias.

Créé par le Décret du 5 juin 2008, le **Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias** a été officiellement mis en place au sein de la Communauté française le 2 juillet dernier. L'Opération « Ouvrir mon Quotidien » édition 2011 – 2012, sera dès lors coordonnée par le CSEM. Conseil d'avis, le CSEM a pour mission de promouvoir l'Éducation aux Médias dans le monde scolaire mais également dans le monde de l'Éducation permanente. Il favorise l'échange d'information et la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés. En outre, il stimule et articule les diverses actions entre elles. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site www.csem.cfwb.be

Pour toute information complémentaire, vous pouvez également contacter le CSEM à l'adresse suivante :

CSEM
Espace 27 septembre
Boulevard Léopold II, 44
Bureau 4A133
1080 Bruxelles
csem@cfwb.be
www.csem.cfwb.be
02 413 35 08